



Compte-rendu CTSS DIRAG du 3 février 2022

1. PV des CTSS précédents

6 PV de l'année 2020 ont été adoptés, ainsi que le PV du 9 décembre 2021.

2. Avancement actions

Une seule action du 8 octobre 2020 était listée : « Document à destination des unités clim définissant les priorités de tâches suite au transfert de la production Sargasses. »

Réponse de la direction :

Des réunions d'analyse des activités, charges et priorités ont été menées avec chaque unité clim des centres Guadeloupe, Martinique, Guyane sur fin 2020/début 2021.

Dans le cadre du projet DIRAG 2022, suite aux ateliers "climatologie et services climatiques" avec l'encadrement des centres, ces analyses de charges et priorités seront consolidées dans les groupes de travail à venir et intégrées dans la mise à jour à venir des documents d'organisation.

3. JRTT 2022

Vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre, lundi 26 décembre.

4. Projet DIRAG 2022

Des ateliers de réflexion avec les agents se sont tenus entre septembre 2021 et janvier 2022 concernant la climatologie, la prévision, et l'administratif. Les deux premiers ont fait l'objet de restitutions et ont conduit à l'élaboration de 2 plans d'actions qui seront étudiés en groupes de travail dans les prochains mois.

Le but est de trouver une organisation adaptée aux effectifs disponibles, mais aussi d'améliorer la coordination des services de la DIRAG et la qualité de vie au travail.

Sans surprise pour la Cfdt-Météo, à l'issue de ces ateliers, on retrouve beaucoup d'éléments déjà évoqués ces dernières années dans les différents échanges entre collègues, cadres, réunions diverses et variées. Les pistes de réflexion proposées vont dans le bon sens mais espérons que cela puisse se concrétiser positivement pour les agents.

Il ressort des échanges dans ce CTSS mais aussi des ateliers beaucoup de questionnement sur l'avenir de DIRAG/PREVI, du SWFP et de l'organisation de la prochaine saison cyclonique 2022, en raison du sous-effectif chronique.

Fait notable en DIRAG, la fusion de la clim et de la prévi n'est pas envisagée compte tenu des spécificités de ces deux métiers par rapport aux DIR de métropole. Il est aussi prévu de rattacher hiérarchiquement les climatologues des 3 centres directement à ECMPF.

Les réflexions sont prévues de se poursuivre ces prochains mois concernant l'observation, l'informatique et MPF.



5. Bilans horaires et ouverture de postes

La CFDT-Météo a demandé à la direction comment elle envisageait de résorber les bilans horaires élevés dans les MIR de Guadeloupe et de Guyane ainsi qu'à DIRAG/PREVI.

La direction répond par la **création d'un poste en MIR971**, un événement rare en une décennie. Pour la MIR de Guyane, la direction va approfondir le sujet.

Des appels à VMR sont envisagés pour DIRAG/PREVI. De plus, les 2 postes vacants sont ouverts à la prochaine mobilité.

La direction ajoute que les postes suivants sont ouverts (remplacement de départs en retraite) : CM971/PREVI, CM971/TTI, CM973/CLIM.

Une réflexion est en cours au sujet de CM972/TTI.

A noter aussi l'arrivée d'une nouvelle agente en détachement au CM973/PREVI.

6. Divers

Une question a été posée concernant les contractuels qui ne perçoivent pas les différentes indemnités de nuit et jours fériés, car elles font partie du RIFSEEP rattaché au statut de fonctionnaire. La direction ne trouve effectivement pas cela équitable et une réflexion est menée avec la DRH pour trouver un système de compensation.

Prochain CTSS le 12 mai.

Compte-rendu CTSS DIRAG du 9 décembre 2021

L'unique point à l'ordre du jour était la requalification des postes prévus TSM en ITM.

La direction tenait à faire ce CTSS avant la date butoir du 10 décembre pour la prise en compte dès 2022 sur la paye de la **prime de 800 euros destinée aux TSM occupant un poste ITM**.

La CFDT-Météo a regretté l'absence de communication sur la publication de ces postes au cycle de mobilité d'automne. Les agents ont été mis devant le fait accompli des nouvelles fiches de postes. Toutefois, les modifications sont anecdotiques car une réflexion plus large est en cours dans le cadre de DIRAG 2022.

Nous sommes donc favorables à cette évolution qui permet d'obtenir la prime sans attendre et avons voté pour la proposition de l'administration.

La CFDT-Météo a également questionné sur les promotions ITM via la liste d'aptitude. DIRAG/D a précisé que pour la DIRAG, 2 agents ont été proposés. Cette année, il n'y a que 9 promotions possibles pour l'ensemble de l'établissement et qu'en appliquant des quotas au prorata des agents promouvables par direction seulement 3 places sont disponibles pour l'ensemble des 11 directions inter-régionales. *[Commentaire CFDT a posteriori : aucune promotion retenue sur l'outre-mer]*